

FICHE PRATIQUE INSTALLATION D'UNE TERRASSE COMMERCIALE SUR LE TROTTOIR

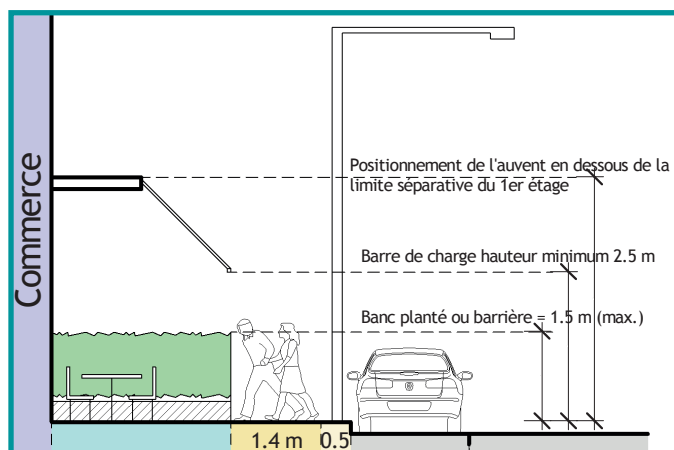
Pour installer une terrasse sur le trottoir devant votre commerce, vous devez vous assurer du respect des règles d'occupation du domaine public ci-dessous. Le cas échéant l'autorisation pourra vous être retirée.

Un espace public accessible et sûr :

- vous devez laisser un chemin pour les piétons libre et continu d'au minimum 1,40 m de large entre votre terrasse et les 0,5 m réservés au mobilier urbain (candélabres, poubelles, arbres...). Les accès privés aux immeubles doivent être maintenus à 1,5m de large (cf schémas) ;
- les terrasses doivent être accessibles aux personnes à mobilité réduite ;
- l'ensemble du mobilier de la terrasse amovible doit être rentré à la fermeture de l'établissement.

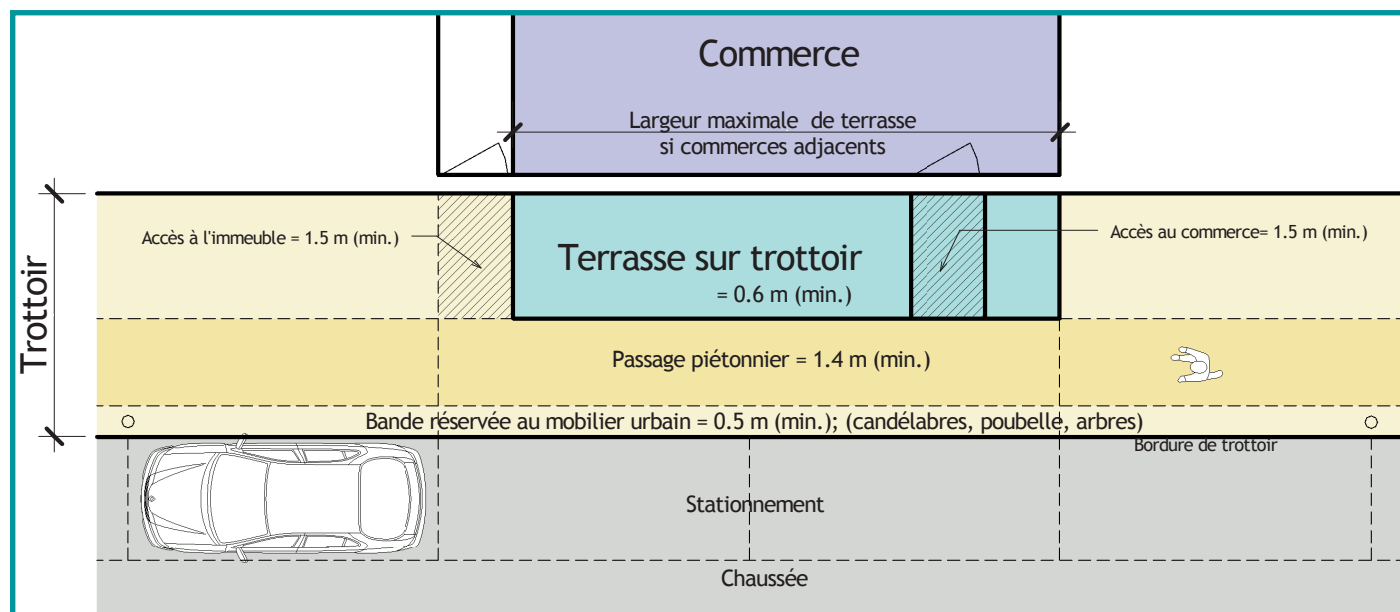
Un espace public ouvert :

- les aménagement (type jardinières) peuvent être autorisés, mais uniquement sous certaines conditions et sans privatiser l'espace ni masquer la terrasse ;
- les peintures au sol ne sont pas autorisées.



Un espace public de qualité :

- la partie du domaine public occupée par le commerçant jusqu'à la chaussée doit être maintenue en permanence dans un bon état de propreté ;
- les aménagements ne doivent pas endommager l'état de surface de l'espace public ;
- la publicité est interdite sur le mobilier et sur les stores occupant le domaine public. Seul le nom du commerce peut être mentionné. Un seul panneau mobile ou chevalet peut être utilisé dans l'espace occupé.



EXEMPLES D'INSTALLATIONS POSSIBLES DE TERRASSES COMMERCIALES SUR LE TROTTOIR

